

Le 30 mars 2012

Compte-rendu de la réunion du conseil
communautaire
du lundi 26 mars 2012

Le lundi 26 mars 2012, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 19 mars 2012 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOU
Monsieur Daniel GIDROL
Madame Jeanine GESSEN
Monsieur Jean-Pierre MONCHER, représentant Madame Monique SURREL-SATRE

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER,
Monsieur Rémy GUICHERD
Madame Christiane MOURIER

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Robert VALOUR
Monsieur Yves CHAVENT
Monsieur Yvan CHALAMET
Monsieur Dominique MARTIN
Monsieur Bruno CORNU
Madame Annick CHARENTUS représentant Monsieur Guy GRANGER

Mairie de Sainte-Sigolène :
Monsieur Dominique FREYSSENET
Madame Jacqueline SABOT
Monsieur André SAGNOL
Madame Juliette DURIEU
Monsieur Bernard NOTTELET
Madame Valérie GIRAUD

Mairie de Saint-Pal de Mons :
Monsieur Patrick RIFFARD
Madame Annette LOMBARD
Monsieur Francisque TEYSSIER

Mairie des Villettes :
Monsieur Louis SIMONNET
Madame Cécile PICARD
Mademoiselle Karen JAY
Monsieur Marc PREBET

ETAIENT EXCUSES :
Madame Monique SURREL-SATRE, Monsieur Guy GRANGER,

ETAIT ABSENT :
Monsieur Jean-Pierre FAYARD

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :
Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services
Madame Pascale GINGENE, responsable des Finances et des Marchés Publics
Monsieur Olivier PANGAUD, agent de développement économique
Monsieur Alexandre PEYRARD, coordinateur Enfance-Jeunesse
Maître VIGNOT pour la question sur le contrat d'affermage
Madame Sandrine BERNAUD, rédacteur

Louis SIMONNET soumet à l'approbation du conseil communautaire le compte rendu du conseil communautaire du 13 février dernier. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1 – Contrat d'affermage avec la Société Equalia – Approbation

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la signature du contrat d'affermage avec la Société Equalia pour la gestion du futur centre aquatique.

Louis SIMONNET présente une rétrospective du projet dans ces grandes lignes tout en indiquant que les élus travaillent sur ce dossier depuis 9 ans environ.

juin 2011 - confirmation de la Délégation de Service Public sous forme d'affermage et autorisation du lancement de la procédure.

2 juillet 2011 – Lancement de l'avis de publicité

3 novembre 2011 – Analyse comparée des offres. La commission DSP décide d'agréer les 5 candidatures présentées

4 décembre 2011 – 1^{ère} audition des candidats. Les sociétés Carilis, Vert Marine, Ellipse, Récréa et Equalia. La commission sélectionne les propositions de Récréa et Equalia.

Janvier 2012 – Jury d'entretien avec les deux finalistes. La proposition du groupe Equalia est adoptée à l'unanimité. La prestation technique à MT2F

Février 2012 – Finalisation du contrat avec le prestataire

Louis SIMONNET indique que ce contrat est signé pour 7 ans. Conformément aux règles en matière d'affermage, la gestion de l'équipement est réalisée aux risques exclusifs du fermier. Toutefois, il précise que la politique concernant les tarifs et les activités ne peut être modifiée qu'avec l'accord préalable de la communauté de communes

Le centre aquatique sera ouvert de 9 heures à 21 heures du lundi au vendredi (fermeture à 19 heures le samedi et 18 heures le dimanche)

Louis SIMONNET précise les sujétions de service public de ce contrat d'affermage :

- Pour les scolaires : 1 536 créneaux ont été réservés pour les scolaires de la communauté de communes « Les Marches du Velay » et devraient permettre d'accueillir les écoles primaires, ainsi que les collèges et les lycées.

Il est précisé que transport scolaire concernant les enfants des écoles primaires sera pris en charge par la communauté de communes.

- Pour le club de natation : 18 heures hebdomadaires ont été réservées ainsi que 100 heures de stage par an et 4 journées pour l'organisation de compétitions

Louis SIMONNET présente ensuite le détail des charges financières incombant à la communauté de communes :

① Les compensations pour contraintes de service public

Cette compensation inclut :

- la compensation tarifaire (compensation versée par la communauté de communes en contrepartie de la politique tarifaire proposée par le prestataire et adoptée par la communauté de communes (268 100 €/an).
- La mise à disposition de l'équipement au profit du club (38 679 € par an)

② La contribution forfaitaire pour l'accueil des scolaires (1 536 séances soit 96 001 € TTC)

Sur une année complète de fonctionnement, l'engagement financier prévisionnel de la communauté de communes d'élèvera à 402780 € (hors actualisation des prix).

Sur la durée de l'affermage, le montant prévisionnel de la contribution de la communauté de communes s'élève de manière prévisionnelle à 3 075 466 €

Louis SIMONNET précise que, en cas de dépassement des objectifs, il y aura un intéressement pour notre collectivité à hauteur de 40%.

A la question de Marc PREBET, il est précisé que la vente de l'énergie générée par les panneaux photovoltaïques n'entre pas dans le contrat de DSP, il s'agit d'un contrat passé entre la communauté de communes et EDF.

Annick CHARENTUS s'interroge sur le nombre de créneaux horaire réservés aux utilisateurs dans le cas où les autres communautés de communes souhaiteraient utiliser les bassins pour leurs scolaires.

Louis SIMONNET précise que la condition première reste la participation financière des autres communautés de communes, quant au dimensionnement, il est prévu pour accueillir les scolaires des 3 collectivités.

Maître VIGNOT précise que le contrat initial pourra être modifié par voie d'avenant notamment dans l'hypothèse où les communautés de communes voisines intégreraient le projet ou si le club souhaitait modifier ses créneaux horaires, étant précisé que l'aval de notre collectivité serait sollicité avant tout.

A la question d'Annick CHARENTUS, il est indiqué que les frais de transport des accueils de loisirs seront à intégrer dans leur demande de subvention

2 – Compte administratif 2011 (budget principal et budgets annexes) – Approbation

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2011.

Patrick RIFFARD rappelle que l'organisation comptable de notre groupement est assurée par un budget principal et 5 budgets annexes.

A – Budget général

Le budget général retrace l'ensemble des opérations budgétaires communautaires.

Pour l'année 2011, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 161 268 €, les dépenses d'investissement à 6 460 095 €, les recettes de fonctionnement à 13 508 579 € et les recettes d'investissement à 6 903 125 €.

Au vu des résultats de l'exercice, l'excédent net de fonctionnement s'élève à 3 090 663.79 €. Il est envisagé de prévoir une affectation au budget 2012 pour un montant de 2 489 081 €. L'excédent net s'élèvera donc à 601 582.79 €

Le détail de l'évolution des principaux postes de dépenses et de recettes est repris dans l'annexe « power point » ci-jointe.

B – Budget « Campines »

Ce budget « Campine » retrace les travaux d'aménagement de la plateforme qui devrait être cédée à l'entreprise Sigoplast. Le montant des travaux 2011 s'élève à 237 661€.

C – Budget « Pirolles »

Ce budget reprend le solde des règlements des travaux d'aménagement pour 1 087 666.43€

D – Budget «La Borie/Chavanon »

Ce budget n'a pas enregistré d'opérations d'investissement nouvelles en 2011.

E – Budget « la Croix Saint-Martin »

Ce budget enregistre l'encaissement d'une subvention du Conseil Général de 75 011 €

F – Budget « Bâtiments Locatifs »

Ce budget retrace le remboursement des emprunts pour l'acquisition des bâtiments industriels de Monistrol sur Loire et de la construction du bâtiment AEP à Saint-Pal de Mons, la location aux entreprises Préciturn et AEP (montant des loyers perçus en 2011 :

116 217.48 €) et le financement d'une partie des travaux réalisés au profil de l'entreprise CAB aux Villettes

3 – Compte de Gestion du Receveur – Approbation

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent le compte de gestion établi par Monsieur le receveur et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2011 établi par les services ordonnateurs.

Louis SIMONNET excuse Monsieur PAULET, percepteur, qui n'a pu être présent à cette séance du conseil communautaire.

4 – Décision d'affectation du résultat (budget principal et budget bâtiment locatif)

Constatant que le compte administratif 2011, du budget général présente un excédent de fonctionnement de clôture de 3 090 663.79 €, les élus communautaires approuvent, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2011 comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (prévu au budget C/023)	2 489 081 €
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
• Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	2 489 081 €
SOLDE DISPONIBLE :	601 582.79 €
• affectation complémentaire à la section d'investissement en réserve (compte 1068)	
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
• affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002)	601 582.79 €

Quant au compte administratif 2011 du budget annexe « bâtiments locatifs », il présente un excédent de fonctionnement de clôture de 114 995.70 €. L'assemblée communautaire approuve donc, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2011 comme suit :

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (prévu au budget C/023)	73 500 €
AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
• Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	53 742.05 €
SOLDE DISPONIBLE	
• affectation complémentaire à la section d'investissement en réserve (compte 1068)	
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
• affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002)	61 253.65 €

Il est souligné que le budget « bâtiments locatifs » est équilibré sans faire appel au budget général.

5 – Budget primitif 2012 (budget principal et budgets annexes) – Approbation

Le budget principal s'équilibre à 13 518 680 Euros, en section de fonctionnement et à 11 140 583 euros en section d'investissement. Les dépenses de fonctionnement sont en évolution de + 20.52 % par rapport à l'exercice précédent. Les recettes sont, quant à elles, en baisse de -0.98 %.

Patrick RIFFARD indique que ce budget a été établi avec une anticipation sur certaines évolutions notamment dans le secteur de l'enfance-jeunesse (repas en crèche) et à l'installation de nouveaux postes (DSP Centre aquatique, collecte sélective, compétence tourisme, développement de la compétence économique). Dans ce domaine, il souligne les recherches menées par la JCEP grâce notamment à la subvention versée par notre collectivité.

Concernant la mise en place de la collecte sélective, Yves CHAVENT indique qu'il travaille, avec Marie GABION et Jean-Paul GAUCHER sur un plan de conteneurisation en vue d'optimiser la collecte. Ce travail sera présenté prochainement aux élus.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- les charges d'administration générale (1 175 280 €)
- Les Équipements Enfance - Jeunesse
- La Maison de la Musique à Sainte-Sigolène,
- Le Siège Communautaire et les Charges d'Administration Générale,
- La Collecte des Ordures Ménagères et le Tri Sélectif.
- Les dépenses confiées à des prestataires extérieurs
- Les dépenses de personnel (1 285 100 €)
- Les charges de gestion courante (indemnités aux élus, subventions aux associations, fonds de concours aux communes, contribution aux organismes de regroupement)
- L'attribution de compensation versée aux communes,
- Les charges financières (intérêt d'emprunts de frais de ligne de trésorerie, frais de ligne de trésorerie)
- Les dotations aux amortissements,

Les recettes de fonctionnement sont, quant à elles composées de :

- Les contributions directes (6 023 039 €) (la part départementale de la Taxe d'Habitation et du Foncier Non Bâti, La Cotisation Foncière Economique, La Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises, L'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux, Taxe sur les Surfaces COMmerciales)
- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (1 691 059 €)
- La TEOM (1 786 000 €)
- Les subventions (571 000 €)
- La dotation de compensation des groupements de communes (1 380 000 €)
- La dotation de compensation de la réforme de la TP (974 499 €)

Concernant les subventions, il est précisé que le taux de subvention signé initialement dans le contrat enfance avec la CAF s'élevait à + de 60 %, ce taux avait été ramené, par la signature d'un nouveau contrat, à 55 % mais la réalité montre qu'il se monte seulement à 30 %

Les dépenses d'investissement concernent :

- Un report des dépenses engagées en 2011 pour le centre aquatique, l'aménagement des aires de covoiturage et la mise en place de la collecte sélective
- Le remboursement du capital des emprunts,

- L'acquisition de nouveaux conteneurs et d'une BOM
- La réalisation de caches conteneurs

Les recettes d'investissement se composent, quant à elles de :

- L'autofinancement (635 000 €),
- Les ressources propres (4 108 732 €)
- L'emprunt reporté (1 550 000 €)

Les budgets annexes :

- Chavanon/La Croix Saint-Martin

Cette zone est entièrement aménagée. Ce budget retrace les recettes des ventes et les subventions liées à cette opération.

- Pirolles

Ce budget retrace les opérations de stock, d'immobilisation ainsi que les premières ventes des terrains aménagés. Jean PRORIOL indique qu'un permis de construire est, à ce jour déposé et que deux projets sont en cours sur cette zone

- Campines

Ce budget retrace la fin de l'opération d'aménagement

- La Borie/Chavanon

Ce budget retrace l'extension de la Zone et les acquisitions foncières

- Bâtiments locatifs

Ce budget retrace les opérations budgétaires de crédits-bails de préciturn et AEP, ainsi que les opérations d'extension de la CAB

Patrick RIFFARD souligne le fait que la rénovation du siège communautaire et le chantier de construction du centre nautique ont pu être réalisés sans appel à la fiscalité additionnelle. Il souligne également la limitation à l'emprunt.

Louis SIMONNET indique que si un jour il était fait appel à la fiscalité additionnelle cela ne serait pas dû au centre aquatique mais plutôt aux demandes de subventions qui ne cessent de croître, notamment pour faire face à des nouveautés en matière de législation (sur les structures enfance-jeunesse).

6 – Fixation des taux d'imposition : CFE, TH, FNB, TEOM

A l'unanimité, les élus communautaires fixent les taux d'imposition pour l'année 2012, comme suit :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 11.42 %

Redevance spéciale pour les campings : 16.97 euros par emplacement

Taux Taxe d'Habitation : 8.73 % (taux départemental transféré + frais de recouvrement)

Taux Taxe Foncière sur le Non Bâti : 3.16 % (taux départemental transféré+ frais de recouvrement)

Taux Contribution Economique Territoriale : 24.57 % (taux communauté de communes + taux département et taux région transférés)

Ces taux restent donc identiques à ceux de 2011.

7 – Fixation de la redevance spéciale camping 2012

Le tarif de la redevance spéciale pour les campings pour l'année 2012, est fixé, à l'unanimité des voix, à 16.97 euros par emplacement. Ce tarif est identique à celui de 2011. Unanimentement, il est également approuvé le maintien de l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au profit des propriétaires

8 – Proposition et désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Impôts Directs

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuve la proposition de composition de la commission intercommunale d'impôts directs comme suit :

Communes	Membres titulaires	Membres suppléants
Beauzac	Richard CAUQUIL Alain OLLIER Jeanine GESSEN	Jean-Pierre MONCHER Christine VINCENT Isabelle REYMOND
La Chapelle d'Aurec	François BERGER Philippe BERNARD	Noëlle DESSAGNES Pierre COLANGE
Monistrol sur Loire	Dominique BAYARD Bruno CORNU Nathalie DUBOIS Cyril DELORME Renaud SAPEY	Nathalie FOURY Vincent FOURNIER Stéphane SORLIN Patricia CHEUCLE Jean-Paul FAYARD
Sainte-Sigolène	Dominique FREYSSENET Didier ROUCHOUSE Marcel NURY Yvette DELEAGE Annie VASSAL	Jacqueline SABOT Gérard LIOGER Marie-Jo SALICHON Marcel SOUCHON Robert AUBERT
Saint-Pal de Mons	Sylvie BRUNON Guy FOUVET Patrick RIFFARD	Sandrine ARNAUD Francisque TEYSSIER Gérard SABOT
Les Villettes	Olivier VERROUL Marc BONNEFOY	Monsieur GOURGAUD Gilbert BILLON

Membres domiciliés hors du territoire communautaire :

- Madame Elisabeth PELISSIER (entreprise d'isolation à Saint-Maurice de Lignon)
- Monsieur Jean-Paul BUFFERNE (entreprise de charpente à Boisset)

Louis SIMONNET rappelle la création d'une commission intercommunale des impôts directs, en novembre 2011, chargée de désigner des locaux types à retenir pour l'évaluation de biens commerciaux et artisanaux et de donner un avis sur les évaluations foncières de ces biens. Il est rappelé que cette commission est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels.

Suite à cette désignation, le directeur des Finances Publiques choisira 10 membres pour la composition définitive de cette commission.

9 – Collecte sélective des éco-points – Convention d’entente intercommunale avec le SICTOM Velay Pilat pour la collecte des emballages légers – Approbation – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention

A l’unanimité, les élus communautaires approuvent le projet de convention d’entente intercommunale à intervenir avec le SICTOM Velay Pilat pour la collecte des emballages légers.

Il est rappelé que la collecte des éco-points aujourd’hui réalisés par le SYMPTTOM, a été intégrée, en avril 2011, dans les missions de la Communauté de Communes.

Les élus avaient approuvé, en février dernier, le lancement d’une consultation par le marché public afin de désigner un prestataire pour assurer l’enlèvement d’un conteneur de déchets publics éco-point.

Il est apparu opportun de conclure avec le SICTOM Velay-Pilat, jusqu’alors prestataire du SYMPTTOM, et équipé d’un camion grue nécessaire à cette collecte, une convention d’entente intercommunale pour assurer cette mission.

Le coût facturé par le SICTOM, mettant à disposition un camion et un chauffeur, est le prix de revient (soit : 15,12 € HT, le coût d’enlèvement d’un conteneur).

Il est indiqué que la convention d’entente a été approuvée par le conseil syndical du SICTOM Velay Pilat.

10 – Modification du projet de contrat de location du bâtiment avec la CAB

Les élus approuvent, unanimement, la modification du projet de contrat de location du bâtiment CAB, aux Villettes.

La réalisation de ce bâtiment locatif avait été approuvée en avril 2011. Un avenant au crédit bail initial doit être signé afin de prévoir 3 modifications :

* le montant du loyer qui sera de : 1 907.63 €, pour les mois de janvier février et mars 2012 (loyer de l’ancien bâtiment) sera augmenté de 2 431.06 € loyer correspondant au nouveau bâtiment ; loyer total de 4 338.69 € mensuel du 10/04/2012 au 10/05/2018 inclus. Puis de 2 431.06 € de loyer correspondant au seul nouveau bâtiment du 10/06/2018 au 10/03/2027 inclus.

* L’allongement de la durée du crédit bail de 8 ans et 11 mois, et, en conséquence, la date d’expiration du crédit bail est reportée au 10 mars 2027.

* La levée d’option à l’issu du crédit bail soit le 10 mars 2027 au prix de 1 € s’appliquant globalement au terrain et aux bâtiments loués.

11 – Décisions du Président

Les élus communautaires prennent actes des contrats signés par Monsieur le Président en application de la délibération n° 08-05-04, du 5 mai 2008, l’autorisant à signer les marchés en procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 € H.T. :

OBJET	CO-CONTRACTANT	MONTANT HT
CONTRATS D’ASSURANCE		
Véhicule et auto mission	GROUPAMA	7 312.31 €
Responsabilité civile générale	MMA	2 419.87 €
Dommage aux biens	MMA	11 203.85 €
Protection juridique	Cabinet Guérin	748.76 €

MODIFICATION AMENAGEMENT MAISON BRUNELLES		
Menuiserie	Au Charme du bois	2 510 €
Plâtrerie peinture	Delorme	5 488.11 €
Carrelage	Changea	738 €
Chauffage plomberie	Januel	1 959.20 €
Electricité courants faibles	Cid Elec	2 433 €
Serrurerie	Concept ID Métal	332 €
Remboursement assurance suite à sinistre	SMACL	232 €

12 - Renégociation d'un contrat de prêt indexé sur l'évolution du taux de change euro/franc suisse. Proposition d'un nouveau contrat avec Dexia – Approbation

A la majorité des suffrages exprimés avec une opposition (Dominique MARTIN) et 7 absences (Jeanine GESSEN, Robert VALOUR, Annick CHARENTUS, Yvan CHALAMET, Bruno CORNU, Patrick RIFFARD et Annette LOMBARD), les élus communautaires approuvent la renégociation d'un contrat de prêt avec Dexia.

Il est rappelé qu'en octobre 2008, la communauté de communes "Les Marches du Velay" avait conclu avec la banque Dexia un contrat d'un montant nominal de 741 613.29 euros indexé sur l'évolution du cours de change euros/franc Suisse.

Ce prêt a été consenti au taux indexé Libor CHF 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0.39 (3.59 % en 2008), pour un cours de change retenu pour sa valeur historique, soit 1.498 francs Suisse pour 1euro.

La survenance brutale des problèmes liés aux dettes souveraines et la crise de l'Euro ont entraîné une chute brutale de la parité faisant passer le change à 1.2198 francs Suisses pour un euro (dernière date connue), étant précisé que depuis l'été, la parité franc Suisses/euro s'établit à 1.2 à la suite du soutien financier des banques suisses.

Cette évolution s'est traduite par une perte de change, au détriment de la communauté de communes d'un montant de 8 975.90 euros depuis l'origine du prêt.

La perte latente qu'il y aurait lieu de constater sur l'ensemble de la durée du prêt jusqu'à son terme sur la base du taux de change actuel s'élève à 150 940.42 €.

Dans le même temps, depuis son origine, le taux d'intérêt applicable est passé de 3,64 % en 2009 à moins de 1 % à partir de la mi 2009 pour atteindre 0,40 % à fin 2011.

Afin de sortir de ces incertitudes, Dexia propose un nouveau prêt d'un montant de 814 475.26 € comprenant le capital restant du prêt soit, 658 569.98 € et la perte latente constatée jusqu'au terme du présent contrat, soit 155 909.28 €.

Le taux proposé est au taux fixe de 3.08 % avec un main tien des conditions générales du prêt. La durée du nouveau contrat correspond à la durée résiduelle du présent contrat, soit 16 ans et 6 mois. Le montant de la pénalité due au titre de la renégociation de la banque (soit 19 764,29) fait l'objet d'une remise par la banque.

Robert VALOUR regrette la perte latente subie par notre collectivité. Il indique à la suite de la renégociation de ce prêt qu'il est partagé entre l'idée de solder un emprunt aux conséquences risquées et d'anticiper sur les conséquences d'un réajustement de parité euro/franc suisse avec ses conséquences, soit une perte de 150 000 €. Il s'abstient donc sur ce sujet.

Contrairement à Robert VALOUR, Dominique FREYSSINET pense qu'il est prudent de sécuriser le prêt dans immédiat, qu'il ne faut pas prendre de risque supplémentaire dans le contexte actuel.

Jean PRORIOL souligne le taux fixe très bas, proposé par Dexia, vu la conjoncture actuelle.

Yves CHAVENT indique qu'au mois de janvier, les élus n'avaient pas suffisamment d'éléments ce qui avait gêné dans prise de décisions. Aujourd'hui, au vu des explications apportées sur ce montage, il lui semble nécessaire de sécuriser cet emprunt à un taux satisfaisant.

François BERGER apprécie également le taux proposé. Selon lui, la perte subie par notre collectivité ne pourra pas diminuer

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Monistrol sur Loire,
Le 2 avril 2012

Le Président,
Louis SIMONNET